

# Ministère de la culture et de la communication

## *Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle*

Spécialité : musique

SESSION 2015

**Lundi 8 juin 2015**

### **Épreuve écrite d'admissibilité**

15-DEC4-02092

**L'épreuve d'admissibilité est une épreuve écrite portant, pour chaque spécialité, sur la connaissance de la spécialité concernée et consistant, au choix du jury, dans chacune des spécialités :**

- soit en une composition écrite ;
- soit en l'analyse d'un dossier fourni aux candidats ;
- soit en un commentaire de texte.

*(Durée : quatre heures ; coefficient 3)*

#### **Avertissements :**

- les feuilles de brouillon insérées dans les copies ne seront pas corrigées ;
- les candidats ne doivent pas joindre d'autres documents à leurs copies ;
- l'usage de la calculatrice, d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit ;
- avant de commencer, vérifiez que le sujet qui vous a été remis comporte toutes les questions ; signalez aux surveillants tout de suite les anomalies éventuelles (page manquante, page illisible...).

#### **Ce document comporte 2 pages au total :**

- Page de garde (1 page)
- Sujet (1 page)

# Ministère de la culture et de la communication

*Concours externe et interne d'inspecteur et conseiller de la création, des enseignements artistiques et de l'action culturelle*

Spécialité : musique

SESSION 2015

**Lundi 8 juin 2015**

**Épreuve écrite d'admissibilité**

Composition écrite

SUJET :

*« La musique, quelle qu'elle soit, ne devrait jamais être traitée, ni comme pur et simple divertissement ni comme un « art intouchable », pour le moins par ceux d'entre nous (musiciens, musicologues, mélomanes etc.) qui savent comment elle opère ».*

Susan McClary, *Feminine endings, music, gender, sexuality*, University of Minnesota press, 1991  
Édition française, La rue musicale, Philharmonie de Paris, 2015, p.20.

En vous appuyant sur le propos de Susan McClary, vous examinerez et argumenterez, à travers des cas précis, les convergences et les écarts entre cette approche de la musique et la politique musicale du ministère de la culture et de la communication.